

# LES RISQUES MAJEURS

à Talmont-Saint-Hilaire



ANTICIPER & RÉAGIR

DICRIM

Document à conserver

# Sommaire

Édito .....	3
Le DICRIM .....	4
Les signaux d'alerte .....	5
Canicule .....	6
Grand froid .....	7
Tempête et orage .....	8
Incendie en forêt .....	10
Chute de neige .....	12
Transport de marchandises dangereuses .....	13
Rupture de barrage .....	14
Inondation et submersion marine .....	16
Télé-alerte et numéros utiles .....	20

## Édito

Les événements climatiques rencontrés ces dernières années nous rappellent combien nos communes littorales sont fragiles et exposées face aux risques naturels.

Aussi, il est nécessaire d'anticiper sur la gestion du risque afin d'assurer la sécurité de tous les Talmondais.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, ce DICRIM, exclusivement édité dans un souci d'information et de prévention, recense les risques naturels et technologiques majeurs auxquels la ville de Talmont-Saint-Hilaire peut être confrontée.

Il vous indique de façon pratique les consignes à respecter en cas d'alerte, les mesures préventives et les bons réflexes à acquérir pour ne mettre en danger ni sa vie ni celle des autres.

**Je vous invite à le lire attentivement, à en expliquer le contenu à vos enfants et surtout à le conserver dans un endroit facilement accessible.**

La sécurité est l'affaire de tous !

**Maxence de RUGY**  
Maire de Talmont-Saint-Hilaire  
Conseiller régional

# Qu'est-ce que le DICRIM ?



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les **mesures de prévention, de protection et de sauvegarde** sur le territoire de Talmont-Saint-Hilaire en cas de risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Il prévoit l'ensemble des **comportements** à avoir précédant le(s) risque(s) et les **précautions à prendre pour agir pendant et après** un péril important subi par la commune.

Il a pour but de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

## QU'EST-CE QUE LE RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur désigne la possibilité de l'**apparition d'un phénomène d'origine naturelle ou humain** dont les effets et les conséquences peuvent menacer la population et **causer des dommages importants** pour la commune concernée et la population.

## LES RISQUES MAJEURS À TALMONT-SAINT-HILAIRE

- Les risques météorologiques : canicule, grand froid, tempête, orage et chute de neige
- L'incendie en forêt
- L'inondations et/ou la submersion marine
- La rupture de barrage
- Le transport de marchandises dangereuses
- Le séisme. *Talmont-Saint-Hilaire étant une ville à sismicité modérée (niveau 3), ce risque ne sera pas développé dans les pages suivantes, étant précisé qu'il n'est pas propre à la commune mais répond à un risque évalué par l'Etat sur l'ensemble du département de la Vendée.*



# Les signaux d'alerte

## LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

### VIGILANCE ABSOLUE

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

### SOYEZ TRÈS VIGILANT

Des phénomènes dangereux sont prévus.

### SOYEZ ATTENTIF

Si l'on pratique des activités sensibles au risque météorologique.

## PLAN CANICULAIRE

NIVEAU 4	mobilisation maximale
NIVEAU 3	alerte canicule
NIVEAU 2	avertissement chaleur
NIVEAU 1	veille saisonnière

## PLAN GRAND FROID

	le jour	la nuit
FROID EXTRÊME	< à 0°C	< à -10°C
GRAND FROID	< à 0°C	de -5 à -10°C
TEMPS FROID	> à 0°C	de 0 à -5°C

# CANICULE

## C'est quoi ?

A Talmont-Saint-Hilaire, il y a canicule lorsque les températures ne descendent pas en dessous de 28°C la journée et 20°C la nuit, pendant 72 heures consécutives. Sont particulièrement touchés, les femmes enceintes, les bébés et les personnes âgées.

### AGIR AVANT

- Se tenir informé des prévisions météorologiques
- Signaler les personnes fragiles (personnes âgées, médicalement sensibles...) auprès de la mairie

### AGIR PENDANT

- Maintenir sa maison au frais : fermer ses volets et ses fenêtres
- Boire régulièrement de l'eau, manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool
- Mouiller son corps (brumisateur, douche), se ventiler et éviter les efforts physiques
- Prendre et donner des nouvelles de ses proches
- Rester chez soi aux heures les plus chaudes dans une pièce rafraîchie
- Se rendre dans des endroits climatisés

### Les bons reflexes

#### Les signaux d'alerte

Crampes	Fièvre > à 38°C
Fatigue inhabituelle	Vertiges / nausées
Maux de tête	Propos incohérents

 Boire et manger	 S'humidifier	 Maintenir sa maison au frais
 Fermer ses volets et fenêtres	 Rester chez soi	 Ne pas boire d'alcool

# GRAND FROID

## C'est quoi ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité, son étendue géographique et temporelle, qui dure au moins deux jours.

Les températures sont inférieures aux normales saisonnières de la région concernée et représentent un danger pour la santé de tous. Sont particulièrement concernées les personnes sans domicile fixe.

### AGIR AVANT

- Se tenir informé des prévisions météorologiques
- Signaler les personnes fragiles auprès de la mairie

### AGIR PENDANT

- Éviter les heures les plus froides pour sortir de chez soi, et s'habiller en conséquence pour minimiser l'exposition prolongée au froid et au vent
- Limiter les efforts brusques
- Veiller à une aération correcte de sa maison, sans la surchauffer
- Ne pas boire d'alcool
- Venir en aide aux personnes en difficulté en appelant le 115

### Les bons reflexes

 S'habiller chaudement	 Rester chez soi	 Aérer sa maison correctement	 Limiter les efforts	 Ne pas boire d'alcool
---	---	--	---	---

# TEMPÊTE ET ORAGE

## C'est quoi ?

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89km/h.  
 Elle provoque des vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.  
 Elles ont un impact considérable aussi bien sur les personnes que sur leur activité ou sur leur environnement.

Les risques principaux concernent les **chutes d'arbres, une circulation difficile, des dégâts sur les bâtiments, sur les ports** ainsi que **sur les campings, voire la survenue d'une vague de submersion marine.**

## AGIR AVANT

### POUR LA MAISON :

- Vérifier régulièrement l'état de votre toiture, cheminée, volets et l'état des végétaux environnants (élagage régulier)
- Fermer les portes et les volets de votre maison
- Ranger les objets exposés au vent

### POUR LES PERSONNES :

- Se réfugier dans un abri sûr
- Prévoir des vêtements chauds, couvertures, des provisions et de l'éclairage en cas de panne de courant

## AGIR PENDANT

- Débrancher ses appareils électroniques
- Limiter les déplacements (en alerte orange) notamment sur la plage du Veillon et les sentiers douaniers du littoral et rester chez soi en cas d'alerte rouge
- Si vous êtes en déplacement, soyez vigilant et arrêtez-vous en sécurité sans quitter votre véhicule en évitant tout stationnement sous des éléments susceptibles de chuter (arbres, toiture...)
- Se tenir informé via des appareils autonomes (téléphone portable, station à piles...) et suivre les alertes (Facebook, Twitter, Sites internet...)

## AGIR APRÈS

- Ne pas toucher les câbles tombés par terre ou à proximité
- Signaler les dégâts auprès de la Mairie
- Ne prendre aucun risque inconsidéré (réparation du toit)
- Limiter ses appels téléphoniques afin de ne pas encombrer le réseau
- Déclarer les dégâts éventuels à son assureur

## Les bons réflexes

Fermer ses volets, portes et fenêtres	Prévoir des vivres	Se mettre à l'abri	Débrancher les appareils électroniques
Se tenir informé	Ne pas encombrer le réseau téléphonique	Limiter les déplacements	



# INCENDIE EN FORÊT

## C'est quoi ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins d'étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

## AGIR AVANT

- Vérifier le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets
- S'assurer qu'il n'y a pas de bouteille de gaz ou de bidon de liquide inflammable oublié qui pourrait être exposé au feu
- Prévoir des moyens d'arrosage (notamment pour les propriétaires de piscine)

## AGIR PENDANT

### SI JE SUIS TEMOIN D'UN DÉPART DE FEU

- Informer les pompiers (téléphoner au 112 ou 18) en restant calme et précis
- Rechercher un abri
- Respirer à travers un linge humide
- Ne pas sortir de ma voiture si je suis surpris par un front de flamme

### Les zones à risque

**La zone côtière** : route de Payré et secteur de Bourgenay

**Habitations isolées** situées en zone à risque : Bourgenay, le Grand Quézeau

**Les activités du secteur** : zones de vacances, les campings, le Port et la plage

**Secteur de l'Aquarium**, avenue de la Mine

## MON HABITATION EST MA MEILLEURE PROTECTION

- N'évacuer que sur ordre des autorités
- Fermer les bouteilles de gaz (et éloigner celles qui sont à l'extérieur), volets, portes et fenêtres et enlever les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...)
- Occulter les aérations avec des linges humides
- S'habiller avec des vêtements de coton épais qui couvrent le corps et protéger les autres parties sensibles et non couvertes
- Éviter de téléphoner pour laisser le réseau accessible aux secours

## AGIR APRÈS

- Sortir protégé (chaussures et gants de cuir, vêtements coton et chapeau)
- Éteindre les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Inspecter son habitation pour supprimer tout risque de reprise du feu
- Prendre des nouvelles de ses voisins et leur apporter de l'aide si besoin

## Les bons réflexes



Appeler les pompiers



Couper le gaz, les volets et fenêtres



Se mettre à l'abri



Limiter les déplacements en voiture



Ne pas encombrer le réseau téléphonique



Limiter les déplacements à pied

# CHUTE DE NEIGE



## C'est quoi ?

On parle de chute de neige lorsque la neige apparaît naturellement dans l'atmosphère lorsqu'il y a suffisamment de froid et d'humidité.

### AGIR AVANT

- S'informer des prévisions météorologiques
- Prévoir la mise en sécurité des véhicules ainsi que les équipements nécessaires
- S'assurer d'être bien équipé (triangle de sécurité, gilet jaune...)
- Signaler son départ et sa destination à ses proches
- Signaler les personnes fragiles auprès de la mairie

### Les bons reflexes



Se tenir informé



Se renseigner sur le réseau routier



Rester chez soi

### AGIR PENDANT

- Se tenir informé grâce aux radios et autres médias pour connaître les consignes à suivre
- Se renseigner sur l'état de dégagement du réseau routier
- Rester chez soi et éviter tout déplacement non-indispensable

### AGIR APRÈS

- Écouter la radio locale et autres médias pour connaître l'évolution de la situation
- Suivre les consignes émises par les autorités
- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige, et en salant les trottoirs
- En cas de dégâts, déclarer ce sinistre auprès de son assureur

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



## C'est quoi ?

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour les personnes, les biens ou l'environnement, elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

### AGIR AVANT

#### CONNAÎTRE LA SIGNALISATION

- plaque orange sur laquelle on peut lire deux numéros correspondant :
  - au **code danger** lié au produit (336)
  - au numéro ONU permettant d'identifier le produit concerné (1230)
- **plaque-étiquette** annonçant le type de danger

### AGIR APRÈS

- Ne pas toucher aux objets, aliments, ou eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques
- Ne pas consommer les fruits et légumes cueillis dans la zone éventuellement contaminée, ni de lait collecté

### AGIR PENDANT

#### SI JE SUIS TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte en téléphonant aux sapeurs-pompiers (18), à la police ou à la gendarmerie (17).
- Préciser le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit, le code danger et la nature du sinistre de l'accident
- Ne pas déplacer les victimes, sauf en cas de danger immédiat
- Si un nuage toxique s'approche, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement), ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver à l'eau en cas d'irritation et si possible se changer.
- Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes inhabituels
- Ne pas arroser ou utiliser un extincteur à poudre

### Les bons reflexes



Appeler les pompiers



Quitter la zone en cas de nuage toxique



Ne pas déplacer les victimes



# RUPTURE DE BARRAGE

## C'est quoi ?

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau en aval, voire un gigantesque torrent.

La zone à risque

Lac du Sorin (p.18)

**TEMOIGNAGE** « Le centre-ville de Talmont-Saint-Hilaire a été inondé le 13 février 2014 après-midi à la suite du débordement d'un barrage surplombant la ville, entraînant l'activation du plan communal de sauvegarde. Une hauteur d'eau d'environ 25 cm a envahi plusieurs rues du centre de cette ville de près de 7.500 habitants, [...] L'eau est passée au-dessus du barrage de Sorin, par le déversoir, [...] Si personne n'avait été évacué en début d'après-midi, l'inquiétude des autorités se portait sur la fin d'après-midi avec l'arrivée de la marée haute risquant de faire monter le niveau de l'eau. (Source BFM TV)

## AGIR AVANT

### LORSQUE JE VIS OU JE TRAVAILLE EN AVAL D'UN BARRAGE

→ Se renseigner sur le système spécifique d'alerte pour la "zone de proximité immédiate" et sur les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès d'évacuation.

## AGIR PENDANT

- Couper l'électricité
- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide sans utiliser l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux

## AGIR APRÈS

- S'informer auprès de la mairie de Talmont-Saint-Hilaire pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour à son habitation
- Contacter son assureur pour faire une déclaration d'Arrêté Ministériel sur les catastrophes naturelles ainsi qu'un diagnostic de sécurité de l'habitation et faire appel à des professionnels pour la remise en état de mon habitation.
- Veiller aux personnes fragiles près de chez soi
- Rester prudent(e) lors du nettoyage de son habitation, protéger son corps d'éventuels objets flottants ou détruits et aérer et chauffer doucement pendant plusieurs jours
- Prendre des précautions alimentaires et jeter les aliments restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/ congélateur hors service. S'assurer que l'eau est potable et utilisable auprès des autorités locales

## Les bons reflexes



Ne pas revenir sur ses pas



Ne pas encombrer le réseau téléphonique



Rejoindre les points hauts les plus proches



# INONDATION & SUBMERSION MARINE

## C'est quoi ?

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. C'est la catastrophe la plus fréquente, la moitié des catastrophes naturelles mondiales sont des inondations.

Ce risque se manifeste par une crue du Payré qui provoquerait des inondations en centre-ville.

La **submersion marine** est une inondation temporaire de la zone côtière, située au Veillon ou à la Guittière, générée par la mer voisine, lors d'événements météorologiques comme les tempêtes, cyclones, vents de mer ou encore les tsunamis, houle etc.

### Les zones submersibles

**Le Port, la Guittière, le secteur des Hautes Mers**

### Les zones inondables

**Le bourg de Talmont-Saint-Hilaire**

## AGIR AVANT

- S'informer auprès de la mairie de Talmont-Saint-Hilaire du risque d'inondation ou non, du lieu d'habitation et s'inscrire sur le registre de **télé-alerte (voir page 20)** afin d'être prévenu rapidement en cas de danger
- Ne pas stationner sa voiture en zones inondables, notamment sur le parking des Gatines
- Mettre à l'abri les substances dangereuses telles que les produits chimiques, d'entretien et des médicaments afin d'éviter toute contamination ou pollution

## AGIR PENDANT

- Se tenir informé via des appareils autonomes (téléphone portable, station à piles...) et suivre les alertes (Facebook, Twitter, Sites internet...)
- Couper tous les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité en cas de montées des eaux, et ne pas utiliser d'équipements électriques tels que les ascenseurs, ou les portes automatiques etc.
- Monter dans les étages
- Éviter d'encombrer le réseau téléphonique pour laisser la priorité aux secours
- Ne pas utiliser sa voiture
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

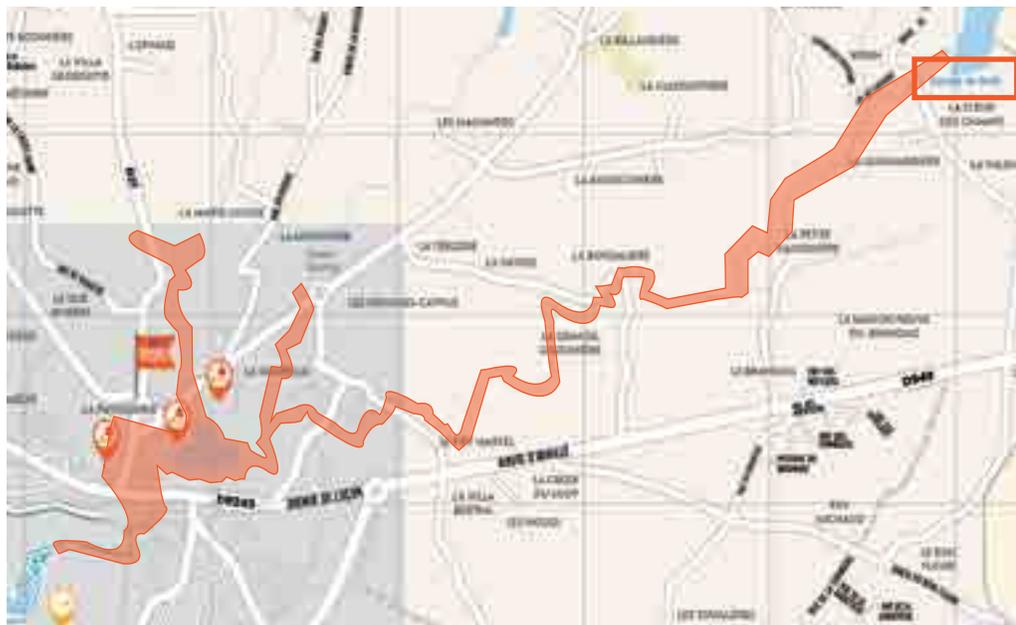
## AGIR APRÈS

- S'informer auprès de la mairie de Talmont-Saint-Hilaire pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour à son habitation et, auprès des autorités locales concernant l'utilisation de l'eau potable
- En cas de dégâts, faire une déclaration auprès de son assureur et faire le diagnostic de l'état de sa maison et de sa sécurité en la nettoyant, la désinfectant
- Veiller aux personnes en difficulté de son entourage

## Les bons réflexes

 S'informer de l'actualité	 Couper le gaz, l'électricité et le chauffage	 Prévoir des vivres
 Monter dans les étages	 Ne pas encombrer le réseau téléphonique	 Limiter les déplacements en voiture

# Zones inondables



→ Les secteurs du centre-ville concernés en cas de risque d'inondation et/ou rupture de barrage de Sorin

 Barrage de Sorin

# Zones de submersions marines



→ Les secteurs de Port Bourgenay, de la Guittière et des Hautes Mers concernés en cas de submersion marine

# TELE-ALERTE

Elle permet de prévenir, d'alerter et d'informer les habitants de la commune en quelques minutes, via un message vocal, sms ou e-mail, concernant une menace imminente et les consignes à respecter.

Inscription gratuite par formulaire papier en mairie,  
ou en ligne via le site internet de la Ville.

[www.talmont-saint-hilaire.fr](http://www.talmont-saint-hilaire.fr)

## Numéros utiles

---

**SAMU : 15    POLICE : 17    POMPIERS : 18**

**GÉNÉRAL : 112** (appel d'urgence européen)

**URGENCE POUR LES PERSONNES AVEC DES DIFFICULTÉS  
À ENTENDRE OU À PARLER : 114**

**SAMU SOCIAL : 115**

**PLATEFORME CANICULE INFO SERVICE : 0800 06 66 66**

**MAIRIE : 02 51 90 60 42**